

**Compte rendu du conseil municipal**  
**du mercredi 21 juin 2017 - Salle de la mairie à 20 H 30**

Date de convocation : 14 juin 2017.

**Ordre du jour** :

- Marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation d'un logement en pôle médical et maison du patrimoine,
  - Convention entre l'ATDA et la commune pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
    - Informations et questions diverses.
- 

Présents : MM OLIVIER François, maire, BOIRE Jean, Mmes AUZELLE Bernadette, BOUNAB Agnès, adjoints, Mme OLIVIER Brigitte, MM AUCLAIR Didier, JUNIET François, FAUCONNIER Eric, Mme MAZE Myriam, M BOROWIAK Rémi, Mmes BRETON Martine et LAMOUREUX Nicole, conseillers municipaux.

Excusés : M LACROIX Jacques qui a donné pouvoir à M JUNIET François, Mme BUSSIÈRE Elisabeth à Mme MAZE Myriam et M DENIS Gilles à Mme BRETON Martine.

Secrétaire de séance : Mme OLIVIER Brigitte.

-----

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2017

Monsieur le maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier conseil municipal. Les élus l'adoptent avec une rectification apportée par Mme BOUNAB Agnès : l'association UDAAR03 a acheté les deux véhicules en 2016. Ensuite, ils passent à l'ordre du jour.

-----

**DEL19/2017** Objet : marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'un logement en pôle médical et maison du patrimoine.

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2015-899 et du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics, la commune de Buxières-les-Mines a décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation d'un logement en pôle médical et maison du patrimoine.

Monsieur Le maire indique que :

- la date limite de réception des plis était fixée au 31 mai 2017 à 11 heures,
- onze offres (dont une par voie dématérialisée) ont été réceptionnées et examinées en commission pour attribuer le marché au candidat répondant au mieux aux critères demandés.

Après ces démarches, le maire indique que la commission propose de retenir le Cabinet Lerner Menis Noailhat Architectes Associés à Bourbon l'Archambault « 2 Rue de la Monnaie » pour un montant HT de 44 400 € (taux de rémunération de 7,4 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **approuve** la procédure suivie et **autorise** monsieur le maire à signer l'acte d'engagement avec le Cabinet Lerner Menis Noailhat Architectes Associés à Bourbon l'Archambault « 2 Rue de la Monnaie » et toutes les pièces administratives et comptables de ce marché.

- **dit** que les crédits sont prévus au budget dans le programme de travaux.

-----

**DEL20/2017** Objet : convention entre l'Agence technique départementale de l'Allier (ATDA) et la commune pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au titre du code de l'urbanisme, la commune, disposant d'un plan local d'urbanisme, est dite « compétente » puisque les autorisations d'urbanisme (permis, déclarations, certificats) sont signées du maire au nom de la commune.

Actuellement, les dossiers sont instruits par la direction départementale des territoires, à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2017.

Passé ce délai, la commune doit choisir un nouveau service instructeur pour respecter l'article L.422-8 du code de l'urbanisme qui réserve la mise à disposition des services de l'état pour l'étude technique des permis, des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme uniquement aux communes dotées d'un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes ou communauté d'agglomération de moins de 10 000 habitants.

Compte tenu de ces dispositions, le maire propose de confier à l'ATDA l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour la mise en œuvre de cette prestation, le maire présente à l'assemblée la convention définissant les modalités de mise à disposition du service urbanisme de l'ATDA auprès de la commune de Buxières-les-Mines dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de ladite commune.

Pour information : en 2016, la DDT a instruit : - 4 CUB, 10 DP et 4 PC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise** le maire à signer la convention à intervenir entre l'ATDA et la commune pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **s'engage** à inscrire, chaque année, les crédits nécessaires pour la rémunération des prestations.  
(information : 42 € par dossier traité en 2017)

-----

## REMERCIEMENTS

↪ De la délégation départementale des APF pour l'aide apportée à l'organisation de la « MOISSON DU CŒUR ». 19 tonnes 060 de vêtements ont été récoltées sur l'ensemble du département de l'Allier.

↪ De l'association des secouristes cosnois et du GAB La Chanson'nette pour l'attribution de la subvention.

-----

## Informations et questions diverses

### ➤ Station-service automatisée

M BOIRE a fait remarquer que les fortes chaleurs risquaient d'endommager l'ordinateur et qu'il y aurait lieu d'installer un climatiseur dans le local technique, ce qui est par ailleurs vivement conseillé par le technicien de MADIC.

-----

### ➤ Impasse Rue Gabriel Péri

Le maire fait part du courrier reçu du président de l'Association Aide à Domicile du Bassin de l'Aumance signalant que le revêtement goudronné dans l'impasse est détérioré et rend difficile l'accès aux locaux de l'association.

⇒ les nids de poule sont rebouchés et l'état général du chemin va être étudié.

-----

### ➤ Passage à la semaine de 4 jours

Les démarches auraient pu être engagées en vue de solliciter un passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire prochaine. Le sujet a été évoqué au dernier conseil d'école et il a été décidé de ne rien changer pour 2017 -2018.

Les délais de mise en place sont trop courts, trop précipités et le décret n'est pas encore publié.

Se posent également la gestion du transport scolaire (raisons techniques et contractuelles) et l'organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC).

De cette décision, découle toute une ré-organisation des rythmes scolaires nécessitant de nouveaux débats à engager avec tous les acteurs du conseil d'école.

-----

➤ L'association Boug à Bux organisera la fête de la musique le samedi 24 juin sur la Place de l'Eglise et une course de caisses de descente le dimanche 2 juillet.

-----

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 45.

Le Maire,  
OLIVIER François,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de BUXIERES-LES-BAINS (Allier)' around a central emblem.